tion au Canada. Je me souviens que dans une circonstance quelqu'un m'a dit que dans ce cas particulier le tirage pouvait s'élever à 100,000 exemplaires et que ces exemplaires furent, je suppose, distribués à profusion dans les mêmes districts.

Q. Ces hommes importants ne voyageaient pas à travers le pays?

R. Oh non, pas ces hommes-là eux-mêmes.

Q. Ils s'établirent à Amsterdam ou à quelques autres ports importants?

R. Aux différents ports.

Q. Je suppose que M. Preston a visité le pays?

R. Bien, je ne sais s'il a voyagé autant après cela. Je ne le crois pas.

- Q. Je crois que ses lettres semblent indiquer qu'il est allé en Allemagne, en Autriche et dans d'autres pays?
- R. Il a voyagé. Une partie de ses devoirs était de s'assurer que ces gens-là faisaient leur devoir.
  - Q. C'est un homme bien connu, je suppose, comme représentant du Canada?

R. Il l'est ici. Je ne sais s'il l'est là-bas.

Q. N'est-il pas bien connu là-bas?

R. Je l'ignore. Je ne suppose pas qu'il soit connu du tout.

Q. J'aurais cru que M. Preston, occupant un emploi aussi important, scrait connu surtout dans les pays qui s'objectent à l'immigration?

R. Non, il est mieux connu en Angleterre, où son nom figure dans les annonces comme le représentant du gouvernement canadien. Les annonces sur le continent ne parlent pas de lui du tout.

Q. Des milliers d'immigrants laissent ces pays pour le Canada?

R. Oui.

Q. Je suppose que les gouvernements de là-bas désirent retenir leurs habitants?

R. Oui.

Q. Ils savent passablement bien ce qui se passe au Canada et ailleurs?

R. Quant à ce sujet?

Q. Où ces milliers de Doukhobors et de Galiciens se dirigeaient?

R. Quant à ce qui concerne ce grand nombre de Doukhobors qui sont venus au Canada, le gouvernement russe était au courant de ce mouvement. D'une manière générale, je crois que l'on était renseigné. Je sais qu'en Suisse, où je suis allé moi-même, c'est ce qui se passe.

Q. On ne s'en préoccupe guère, je suppose?

R. S'ils venaient au Canada, on ne manquerait pas de le savoir.

Q. Etait-on très hostile à cela?

R. Il existe des lois restrictives dans ces pays. On ne peut pas, sans doute, faire une loi pour forcer les gens de rester au pays. S'ils veulent s'en aller, ils le peuvent.

- Q. Bien, M. Preston doit-il se déguiser pour faire le tour de l'Europe. Etait-il considéré comme un homme susceptible d'être emprisonné s'il était connu comme intéressé dans ce genre d'opérations?
- R. Oui, je crois qu'il serait emprisonné s'il était connu comme intéressé dans ce genre d'opérations.
- Q. Je suppose que lorsqu'il se rendait d'un endroit à un autre ses démarches étaient soigneusement dissimulées?
- R. Un individu n'a pas besoin de se cacher beaucoup, parce qu'il y a tant d'Américains et d'Anglais qui voyagent qu'un homme ne saurait être bien facilement choisi.
- Q. Dans certains de ces pays des individus ne peuvent pas sortir d'une ville sans que la police connaisse leur dossier?
- R. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi dans quelques-uns de ces pays. Je crois qu'en Russie il vous faut obtenir un passe-port pour voyager.
- Q. Maintenant, pensez-vous que M. Preston, comme représentant du Canada et cherchant à faire immigrer des gens de ces pays, rencontrerait la moindre difficulté à voyager publiquement?

M. JAMES A. SMART.